Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20261006-DEL_52_06102026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 29 septembre 2026 **Date d'affichage** : 29 septembre 2026

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, BOSCHER Olivier, Patrick LOUIS, Audrey QUEMENER, PRIDO Franck, sabine GAREL, Laurianne COSSON, Laurence PRIDO, LE LOUËT Johann

Absents excusés : Nathalie LOUTRAGE,

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance

52-06/10/2026 RECENSEMENT 2027

Monsieur le Maire expose :
La commune devra réaliser le recensement de la population en 2027. L'enquête se déroulera du 21 janvier 2026 au 20 février 2026. Il précise qu'il a déjà nommé par arrêté municipal comme coordonnateur communal la secrétaire générale de mairie Chrystelle CALIXTE. Le coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de l'encadrement de la collecte du recensement.
Vincent COLLIGNON, comme les années précédentes sera recruté comme agent recenseur par la commune pendant la période de collecte, il devra suivre deux demi-journées de stage avant la collecte.

Le conseil municipal,

PREND ACTE ET VALIDE les nominations de :

- Chrystelle CALIXTE en tant que coordonnateur communal
- Vincent COLLIGNON en tant qu'agent recenseur.

Le Leslay, 16/10/2026

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY
R.F.
(CÔTES d'ARMOR)